

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR (Euronext Paris)

1. Par courrier du 2 mai 2008, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ColTime (1) (1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg), la société Eurazeo Real Estate Lux (2) (25 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg), la société Legendre Holding 19 (2) (32 rue de Monceau, 75008 Paris) et la société Lifetime Holdings (3) (5D, rue Eugène Ruppert, 2nd Floor, L-2453 Luxembourg), ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 25 avril 2008, le seuil de 15% du capital de la société ACCOR et, le 28 avril 2008, le seuil de 15% des droits de vote de la société ACCOR, et détenir de concert, au 28 avril 2008, 39 878 509 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 17,33% du capital et 15,54% des droits de vote de cette société (4), répartis de la manière suivante:

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
ColTime	20 634 091	8,97	20 634 091	8,04
Sous total Colony Capital	20 634 091	8,97	20 634 091	8,04
Eurazeo Real Estate Lux	2 100 000*	0,91	2 100 000	0,82
Legendre Holding 19	13 136 418**	5,71	13 136 418	5,12
Sous total Eurazeo	15 236 418	6,62	15 236 418	5,94
Lifetime Holdings	4 008 000	1,74	4 008 000	1,56
Total de concert	39 878 509	17,33	39 878 509	15,54

* Dont 460 000 actions acquises entre le 4 et le 6 février 2008, venant s'ajouter aux 1 640 000 actions déclarées au 29 janvier 2008 - Cf. D&I 208C0225 du 31 janvier 2008 et D&I 208C0233 du 1^{er} février 2008.

** Dont 5 675 127 actions seront transférées à Legendre Holding 19 le 13 mai 2008, en application d'un « programme d'achat d'actions » conclu le 25 avril 2008 avec un intermédiaire financier.

En outre, la société Legendre Holding 19 (2) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 28 avril 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ACCOR, et détenir individuellement, au 28 avril 2008, 13 136 418 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 5,71% du capital et 5,12% des droits de vote de cette société (4).

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition par la société Legendre Holding 19 :

- de 7 461 291 actions ACCOR sur le marché entre le 3 et le 24 avril 2008 ;
- de 5 675 127 actions ACCOR entre le 25 et le 28 avril 2008, dans le cadre du « programme d'achat d'actions » conclu le 25 avril 2008 avec un intermédiaire financier (5).

2. Il est précisé en outre :

- que Legendre Holding 19 a acquis 4 324 873 actions ACCOR entre le 29 et le 30 avril 2008, dans le cadre du « programme d'achat d'actions » (5) ;
- que le 30 avril 2008, les actions ACCOR détenues par Eurazeo Real Estate Lux ont été apportées en totalité à Legendre Holding 19 ;
- que la société à responsabilité de droit luxembourgeois ColDay (6) a acquis le 30 avril 2008 et le 2 mai 2008 un nombre total de 120 000 actions ACCOR ;
- qu'aux termes d'un accord conclu le 2 mai 2008 entre les groupes Colony et Eurazeo d'une part et Lifetime Holdings d'autre part, la société Lifetime Holdings est sortie du concert qu'elle constituait avec ColTime déclaré le 18 octobre 2007 (7) et n'agit plus de concert ni avec Colony ni avec Eurazeo (8).

En raison de sa sortie du concert, Lifetime Holdings a déclaré avoir franchi de concert en baisse les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote d'ACCOR et détenir individuellement, au 2 mai 2008, 4 008 000 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 1,74% du capital et 1,56% des droits de vote de cette société (4).

Compte tenu de ce qui précède, le concert constitué par les sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ColTime et ColDay et la société Legendre Holding 19 détiennent de concert, au 2 mai 2008, 40 315 382 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 17,52% du capital et 15,71% des droits de vote de cette société (4), répartis de la manière suivante:

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
ColTime	20 634 091	8,97	20 634 091	8,04
ColDay	120 000	0,05	120 000	0,05
Sous total Colony Capital	20 754 091	9,02	20 754 091	8,09
Legendre Holding 19	19 561 291*	8,50	19 561 291	7,62
Total de concert	40 315 382	17,52	40 315 382	15,71

* Dont 10 millions d'actions seront transférées à Legendre Holding 19 le 13 mai 2008, en application du programme d'achat d'actions.

Le concert a précisé qu'il a l'intention d'accroître sa participation dans ACCOR et qu'en conséquence des acquisitions réalisées, Eurazeo demandera à être représenté au conseil d'administration d'ACCOR.

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 4 mai 2008 par ColTime, ColDay et Legendre Holdings 19. Il fera l'objet d'une publicité séparée en application de l'article L. 233-11 du code de commerce.

(1) ColTime S.à.r.l. est contrôlée par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ColLife, elle-même contrôlée par les fonds d'investissement Colony Investors VI, L.P. et Colyzeo Investors, L.P., gérés par la société d'investissement Colony Capital, LLC.

(2) Contrôlée par Eurazeo SA.

(3) Lifetime Holdings est contrôlée par les sociétés TPG-Axon Partners, LP et TPG-Axon Partners (Offshore), Ltd, elles-mêmes gérées par TPG-Axon Capital Management, LP, une société d'investissement indirectement contrôlée par Monsieur Dinakar Singh.

(4) Sur la base d'un capital composé de 230 087 955 actions représentant 256 573 058 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(5) En application de ce programme, les actions ACCOR acquises seront transférées à Legendre Holding 19 le 13 mai 2008. Par ailleurs, l'intermédiaire financier a l'option, exerçable jusqu'au 23 septembre 2008, d'exiger de Legendre Holding 19 qu'il lui achète 1 000 000 actions ACCOR supplémentaires.

(6) ColDay S.à.r.l. est contrôlée par les fonds d'investissement Colony Investors VIII, L.P. et Colyzeo Investors II, L.P., gérés par la société d'investissement Colony Capital, LLC.

(7) Cf. notamment D&I 207C2357 du 25 octobre, D&I 207C2366 du 26 octobre 2007 et D&I 207C2604 du 23 novembre 2007.

(8) Cf. notamment D&I 208C0225 du 31 janvier 2008 et D&I 208C0233 du 1^{er} février 2008.